



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Moyen-Orient

Question écrite n° 90191

Texte de la question

M. Dominique Dord attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la situation des chrétiens d'Orient en attente de visa pour la France. En effet, il y a plus d'un an, le 28 juillet 2014, M. le ministre annonçait vouloir favoriser l'accueil des chrétiens d'Orient, victimes du génocide perpétré par l'État islamique. Ainsi, en mars 2014, la France aurait accordé 1 500 visas d'asile à des chrétiens d'Orient. Pour pouvoir accéder au graal, les chrétiens d'Orient demandeurs de ces visas devaient remplir de nombreux critères tels que justifier de la présence de membres de leur famille proche en France ou encore bénéficier d'un hébergement avant même leur arrivée sur le territoire français. Depuis, il semblerait que la délivrance de ces visas attribués par les ambassades ou consulats de France, au compte-gouttes, ait été stoppée. En ce qui concerne la situation des 1 500 chrétiens qui ont bénéficié d'un visa d'asile, leurs conditions de vie sur notre sol ne sont toujours pas décentes. Ils n'ont pour la plupart jamais bénéficié de cours de Français et ne peuvent dans ce cas postuler à aucun emploi. Alors que la France s'apprête à accueillir plus de 24 000 réfugiés ayant quitté leur pays pour arriver en France de manière illégale, voir clandestinement, elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour les chrétiens d'Orient qui attendent depuis des mois en Irak, l'instruction de leur dossier, sous le feu des djihadistes.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dord](#)

Circonscription : Savoie (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90191

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 octobre 2015](#), page 7644

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)